

Envoi : 10/07/2018  
Réception par le Préfet : 10/07/2018  
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE  
AU TITRE DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT 2017**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la Solidarité Territoriale haut-rhinoise : Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-5-5-5 du 12 mai 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement – 2<sup>ème</sup> programmation 2017,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 8 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Proroge le délai de validité de l'aide départementale de 5 000 € attribuée à la Ville de MUNSTER pour l'aménagement d'un terrain multisports au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton de WINTZENHEIM) jusqu'au 22 mai 2019,
- Autorise le versement de la subvention afférente en une seule fois à la fin de l'opération,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 74, nature 204142, code programme 282217, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité